

# Compte-rendu conseil municipal du 17 octobre 2014

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Nicolas MICHALET, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Karen MARVIE, Pascale VIRICEL

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 19 septembre et passe à l'ordre du jour.

## 1) **Conseil en énergie partagé: résultat de l'étude 2013 pour la commune**

Le conseil municipal accueille Fanny Herbreteau et Simon Chanas de l'association Hélianthe dans le cadre du conseil en énergie partagé (CEP). Faisant partie du Plan Climat Energie Territorial de la communauté de communes de Montrevel en Bresse, le CEP est un programme de suivi énergétique communal qui vise à réaliser des économies d'eau et d'énergie sur le patrimoine bâti, l'éclairage public et les flottes de véhicules. Cette visite annuelle d'Hélianthe permet aux conseillers d'avoir un suivi de l'évolution des consommations, et de déterminer des pistes d'amélioration. Les projets de la commune sont discutés en termes d'impact sur les consommations, notamment à la salle des fêtes (changement récent des menuiseries et réfection programmée du toit), le transfert du restaurant scolaire.

## 2) **Taxe d'aménagement (délibération 20141017-01)**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, la taxe d'aménagement (TA) a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE). Par délibération en date du 21/10/2011, le taux de la TA a été fixé à Confrançon à 5% sans aucune des exonérations facultatives. L'article L331-9 du code de l'urbanisme listant ces exonérations facultatives a été complété de nouvelles dispositions pour les locaux à usage industriel et artisanal et les abris de jardins.

Mme Le Maire propose au conseil de baisser le coût de la TA pour les constructions d'abris de jardin soumises à déclaration préalable en exonérant 50% de la surface prise en compte comme base de calcul. Cette proposition est adoptée (11 pour, un contre (Nicolas Michalet) et une abstention (Karine Colignon)).

## 3) **Achat d'une épareuse et d'une tondeuse (délibération 2014101-02)**

Comme évoqué au dernier conseil, l'épareuse est hors d'usage et à remplacer. Martial Loisy présente les offres de 3 entreprises. Le choix du conseil municipal se porte sur le matériel spécifique voirie proposé par la société Norem, pour un montant de 17 600€.

La petite tondeuse est également à remplacer, et 3 entreprises ont été consultées. Le conseil décide de retenir l'offre de l'achat d'une tondeuse Honda Pro à l'entreprise AM Motoculture pour un montant de 1857€ HT.

## 4) **Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) (délibération 2014101-03)**

Jusqu'à présent, l'étude technique des autorisations d'occupation des sols de notre commune était assurée gratuitement par les services de la direction départementale des territoires (DDT). Mais l'Etat transférant au fil du temps une partie de ses compétences aux collectivités locales, il n'assumera plus cette mission à partir du 1er juillet 2015 pour les communes des intercommunalités de plus de 10 000 habitants. Avec 17 000 habitants, l'ensemble des communes de l'intercommunalité sera concernées.

Après étude de faisabilité, les membres du bureau du conseil communautaire ont décidé de la création d'un service d'administration du droit des sols (ADS) à l'échelle communautaire, poursuivant ainsi le principe de mutualisation de moyens. Les coûts du service sont estimés à environ 4500€ en équipement et 112 000€ annuel en fonctionnement. Ils seront répartis en fonction du nombre d'actes instruits à 50%, et de la population à 50% soit environ 8 000€ pour la commune. La mise en œuvre opérationnelle du service est prévue au 1er janvier 2015.

Le conseil donne son accord pour la signature entre la commune et la communauté de communes de Montrevel en Bresse d'une convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS et pour dénoncer la convention existante avec les services de l'état.

Ces dispositions ne modifieront en rien les démarches effectuées par les habitants concernant les permis de construire: la mairie reste l'interlocuteur pour les renseignements et le dépôt des dossiers.

**5) Participation à la prestation de service « centre de loisirs » organisée par l'association Copain-Copine (délibération 2014101-04)**

Depuis 2012, la communauté de communes a décidé de verser aux communes sièges des centres de loisirs associatifs une participation financière à concurrence de 0.50€ par heure de présence soit 5 92€ perçus en 2014 pour l'année 2013. Conformément à l'esprit de cette démarche, le conseil décide de reverser cette somme sous forme d'aide aux familles adhérentes à l'association « Copain-Copine » en charge du service centre de loisirs.

**6) Aménagement du parc d'activités communautaire de Confrançon**

La Communauté de Communes a en charge l'aménagement et la gestion des 5 parcs d'activités de son territoire : Montrevel, Jayat, Cras sur Reysouze, Attignat et Confrançon. Le parc d'activités de Confrançon occupe actuellement 3 ha. Le conseil prend connaissance du nouvel aménagement qui prévoit de viabiliser 3 ha supplémentaires afin de les commercialiser et répondre à une demande croissante d'installation d'entreprises. Des études ont été menées (topographique, hydraulique, d'assainissement et d'urbanisme) pour aboutir à un projet d'aménagement d'ensemble consensuel entre la commune et la communauté de communes. La révision simplifiée « D » du PLU du 17/02/2014 a validé les hypothèses d'aménagement. Le début des travaux est prévu début 2015.

**7) Point sur les travaux :**

- Salle des fêtes : le cabinet d'étude Frizot a fait parvenir tout récemment l'avant projet détaillé pour les travaux de réfection du toit. L'appel d'offre peut maintenant être préparé, avec la perspective de travaux au printemps, du 13 avril au 26 juin. Le conseil arrête les dates de fermeture de la salle des fêtes à compter du 13 avril avec une remise en service à partir du 18 juillet.
- Restaurant scolaire : le conseil donne son accord pour commander la plus grande partie de l'équipement de la cuisine via l'UGAP plus quelques matériels hors UGAP, pour un montant total de 26 368.95€ HT. A cela s'ajoutera le coût d'intervention de quelques artisans. Il est décidé de casser la cloison entre l'ancien bar et l'ancienne boulangerie afin de bénéficier d'un espace repas suffisant.
- Stade de foot : les services de la communauté de communes ont établi un premier devis de 7 367€ TTC pour l'aménagement d'une allée depuis la route jusqu'aux vestiaires. A la demande de la commune, un second devis plus économe a été réalisé, de 5 000€ cette fois. Jugeant l'investissement important, le conseil décide d'attendre avant d'engager les travaux et de tenir l'allée tondue pour la rendre plus praticable.
- Jeux : le conseil prend connaissance des devis réalisés pour l'aménagement d'une aire de jeux et l'achat et l'installation de jeux pour enfants. Il décide de confier les travaux d'aménagement aux services de la communauté de communes (devis de 3 100€ TTC) et l'installation de jeux à l'entreprise Diverscité (un portique et un jeu à ressort pour un devis de 3 500€ environ, plus un toboggan ou jeu à ressort dont le coût est à préciser).

**8) Questions et communications diverses**

- Trois bureaux d'étude ont répondu à la consultation maîtrise d'œuvre de l'étude du tourne à gauche. Mme Le Maire propose de réunir la commission voirie plus un technicien de la communauté de communes afin de faire le choix du maître d'œuvre.
- Mme Le Maire propose de constituer une commission afin de revoir le règlement et le tarif du cimetière : Joëlle Taboulot, Sylvie Triplet et Robert Velon se portent volontaires.
- Jean-Luc Fromont présente les sujets que la commission information a recensés pour le bulletin communal à paraître fin décembre.
- La cérémonie des vœux du Maire est fixée au samedi 10 janvier.
- Le repas du CCAS est programmé au dimanche 13 septembre 2015.
- Le conseil est informé du départ à la retraite du caporal Christian Dupré au sein du CPI.
- La municipalité a reçu une carte postale des élèves de Confrançon partis en classe découverte à Palavas les Flots avec l'aide de la municipalité.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.